



EXTRAIT N°66/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Date de la
convocation :
Le 21 septembre
2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept du mois de septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

PRESENTS :

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

En début de séance :

Présents 28
Procurations 1
Absents 4
Excusés 0

Conseillers municipaux : M. BERNABE Cédric, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme MENCE Marielle, M. DELPHIN Laurent M. PALIX Pierre M. ROSELET Jean-Christophe, M. THELESTE Johan Mme RIERNY Sandrine, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

En cours de Séance :

Présents 26
Procurations 3
Absents 4
Excusés 0

ABSENTS EXCUSES : M. ADELE Claude (procuration à M. MONPLAISIR Yan)

ABSENTS NON EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme LARAIERIE Sylvia, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane,

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Françoise DORE (DCE), M. Pascal QUIONQUION. (DGA), M. Stéphan GLANIOS

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Raymond NAPOLY pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.



APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES : CONVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire expose :

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires est centré sur le 1er degré. Il vise à soutenir la transformation numérique des écoles en favorisant les projets d'équipement des écoles d'un socle numérique de base, de services et de ressources numériques, d'accompagnement à la prise en main des matériels pour un égal accès au service public de l'éducation.

Le socle numérique de base se compose de :

- L'équipement de base de la salle de classe (vidéoprojecteur, tableau numérique interactif, écran tactile interactif et un poste de travail, caméra, appareil photo numérique, imprimante en réseau, haut-parleurs, micro...).
- l'équipement mobile mutualisable au sein de chaque école.
- l'équipement d'un ensemble numérique pour le bureau de direction, permettant l'accès aux ressources et services pédagogiques, la relation aux parents (ENT, messagerie...), et l'utilisation des applications en ligne du ministère de l'Éducation nationale etc

Le volet services et ressources numériques doit comporter l'accès à des services numériques éducatifs comme l'ENT (espace numérique de travail).

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES HT		RESSOURCES HT		Taux
Equipement technique	144 480 €	Etat	101 133,00 €	70%
		France Relance		
		Ville de Saint-Joseph	43 347,00 €	30%
		Autofinancement		
SOUS-TOTAUX	144 480,00 €		144 480,00 €	100%
Volet Services et Ressources	12 019 €	Etat	6 007,00 €	49,98%
		France Relance		
		Ville de Saint-Joseph	6 012,00 €	50,02%
		Autofinancement		
SOUS-TOTAUX	12 019,00 €		12 019,00 €	100%
TOTAL GERENAL	156 499,00 €		156 499,00 €	100%

.....
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessus

D'AUTORISER Mr Le Maire à signer la convention bi-partite qui sera établie entre la ville et le Rectorat définissant les conditions dans lesquelles seront réalisées les actions menant à bien la réalisation du projet Socle Numérique

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 27 septembre 2021

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Le Maire
[Signature]
Yan MONPLAISIR

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

05 OCT. 2021